

ANNEXE 2 : FICHE DE SYNTHESE (OBLIGATOIRE)

AAP 2026 – Promotion de la santé par l'activité physique et l'alimentation

A remplir et transmettre par le porteur de projet

NOM DE LA STRUCTURE :

Intitulé du projet :

Numéro de dossier STARS-FIR du projet : N°2026.....

Action(s) prévue(s) :

.....
.....
.....
.....

Merci de cocher les éléments correspondant à votre numéro de dossier.

La fiche de synthèse doit être complétée et déposée via l'onglet « Pièces jointes » et /ou envoyée par la messagerie de la plateforme STARS-FIR du numéro dossier concerné.

Pièces obligatoires :

- RIB signé et tamponné par le responsable légal.
- Dernier Statuts de l'Assemblée Générale signés (pour les associations uniquement).
- Dernier Bilan et compte de résultat valide (pour les associations uniquement).
- Attestation de dépôt téléchargée, dûment complétée et signée par le représentant légal (pour les associations uniquement).
- Justificatifs de demandes et/ou réponses d'engagement des cofinanceurs (si concernés).
- Devis disponibles (à déposer dans l'onglet « Pièces-Jointes », si concernés).
- Diplômes/justificatifs de qualification des intervenants (à déposer dans l'onglet « Pièces Jointes », si concernés)

L'absence de dépôt des pièces conformément aux indications mentionnées ci-dessus entraînera l'irrecevabilité du dossier de candidature pour cet appel à projets.

1. Cadre stratégique

- Mon projet répond aux objectifs du Projet Régional de Santé (PRS).
- Il respecte les orientations de la Stratégie Nationale Sport Santé (SNSS 2025-2030).
- Il est conforme aux recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

2. Objectif(s) du projet

- Le projet contribue à la lutte contre la sédentarité.
- Il favorise une pratique régulière, pérenne et accessible à l'activité physique.
- Il encourage l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé.
- Il est structurant (impact durable, pas action ponctuelle isolée).

Le projet contribue à au moins un des objectifs suivants :

- Renforcer les compétences individuelles et collectives.
- Améliorer l'environnement favorable à la santé.
- Faciliter l'accès à l'activité physique pour les publics vulnérables.

3. Publics cibles

- Public clairement identifié (âge, profil, territoire).
- Nombre de bénéficiaires attendus précisé.

Le projet concerne au moins un des publics suivants :

- Enfants, adolescents
- Jeunes adultes
- Adultes

Publics prioritaires (si concernés) :

- Personnes en situation de handicap.
- Personnes en situation de précarité socio-économique.
- Publics éloignés de la pratique pour raisons sociales ou territoriales.

Mon projet ne concerne pas :

- Les séniors qui relèvent de l'AAP Prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).
- Les patients atteints de maladies chroniques qui relèvent d'un AAP spécifique.

4. Champs d'intervention

Promotion d'une activité physique accessible à tous

- Actions communautaires, intergénérationnelles, familiales...
- Programme d'APA pour publics éloignés ou en situation de handicap.
- Actions sur l'environnement (mobilités actives, parcours santé, jardins partagés...).
- Participation au Mois de l'Activité Physique et Sportive (septembre 2026), pour communication et valorisation de l'offre.

Autre (s) :

.....
.....

Jeunes en milieu scolaire ou universitaire

- Appui au développement des 30 minutes d'APQ en école primaire.
- Actions en collège/lycée (sections sport-santé, repérage et accompagnement spécifique...).
- Actions dans l'enseignement supérieur (campus promoteur de santé, offre inclusive...).
- Partenariats via convention avec le milieu sportif.
- Autre (s) :

.....
.....

Promotion de l'alimentation favorable à la santé

- Ateliers éducatifs / éveil sensoriel.
- Diffusion des repères PNNS.
- Formation de professionnels relais.
- Autre (s) :

.....
.....

5. Structures éligibles

Ma structure fait partie des organismes autorisés :

- Associations œuvrant dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, du sport, du social ou de l'inclusion dans une finalité de santé ;
- Etablissements scolaires et universitaires ;
- Services universitaires SUAPS, SUMPPS ;
- ESMS en charge de personnes en situation de handicap ;
- Maisons Sport Santé habilitées ;
- Etablissements de santé, maisons de santé, centres de santé, CPTS ;
- URPS et réseaux de professionnels de santé ;
- Collectivités territoriales.

6. Évaluation

- Indicateurs mesurables et adaptés au contexte.

Se référer au guide qualité méthodologie de projet en annexe.

7. Financement

- Budget total du projet clairement établi (charges et produits équilibrés obligatoire).
- Subvention demandée \leq 20 000 €.
- Financement ARS \leq 80 % du budget total.

- Cofinancements et/ou autofinancement identifiés.
- Pour tout financement antérieur accordé par l'ARS (jusqu'en 2025), les bilans correspondants ont été réalisés et transmis.
- Projet réalisable sur l'année 2026.

Aucune demande pour :

- recrutement de personnel
- dépenses structurelles récurrentes
- investissements non liés directement au projet

8. Dossier de candidature (Plateforme STARS-FIR)

A compléter :

- Rubrique **ACTION – Mesures d'évaluation** : 1 indicateur par ligne avec résultat attendu précisé (si possible chiffré), pour les indicateurs de moyens et de résultats.
- Rubrique **IDENTIFICATION – Moyens humains** : 1 personne par ligne dans le tableau des moyens humains (même si elles occupent la même fonction).
- Tout le personnel mentionné dans la rubrique **ACTION** figure dans le tableau des moyens humains (**IDENTIFICATION – Moyens**).
- Les montants des coûts du tableau des moyens humains correspondent au budget prévisionnel de l'année 2026 :
 - Compte 622 : intervenants
 - Comptes 641 et 645 : salaires et charges sociales (personnel salarié)